

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
POUR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
MUSIQUE, DANSE, THEATRE**



Le volet «enseignements artistiques» de la loi du 13 août 2004 :

structure l'enseignement pré-professionnel en donnant cette compétence aux Conseils régionaux ;

donne de nouveaux labels aux établissements : le label «école Nationale» disparaît au profit du label «Conservatoire à rayonnement départemental» (CRD) pour les établissements qui proposent un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) ;

demande aux Conseils généraux de définir un Schéma départemental de l'enseignement spécialisé musique, danse, théâtre, ayant pour objectifs :

de contribuer au développement de la cohésion territoriale en structurant rationnellement les enseignements artistiques ;

de développer les liens avec le milieu scolaire, l'insertion dans la vie culturelle locale et le soutien à la pratique amateur ;

de faciliter et d'encourager l'accès du public à ces enseignements ; de réduire les inégalités d'accès.

Le Schéma qui vous est soumis aujourd'hui a été élaboré à partir d'un état des lieux assorti de préconisations, réalisé par un expert de la cellule conseil chargée par le Ministère de la Culture d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la loi. Cet état des lieux a été présenté en octobre dernier au Comité de pilotage mis en place le 27 juin 2006 et composé des élus du Conseil général et de l'Association des Maires, des représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, de l'ADDA, de l'ENMDT, de la Fédération Musicale du Tarn, des services de la Région et du Conseil général du Tarn.

Les grandes lignes de ce Schéma, joint en annexe au présent rapport, sont les suivantes :

- L'Ecole Nationale de Musique et de Danse du Tarn devrait conserver le label ministériel et s'engager dans la mise en place d'un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI). Ce cycle concernerait un nombre restreint de disciplines musicales, à déterminer dans le cadre du schéma pédagogique régional. L'Ecole pourrait continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat et pourrait être financée par la Région en charge de l'enseignement pré-professionnel. Le schéma pédagogique régional du CEPI doit être élaboré au cours de l'année 2008 et après conventionnement l'Ecole deviendrait Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse du Tarn, appellation qu'il conviendrait de simplifier en «Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn» (CMDT).
- Afin de faciliter l'accès d'un plus grand nombre de tarnais, la couverture territoriale pourrait être améliorée par la création d'antennes dans l'ouest du Tarn.
- Au-delà des fonctionnements actuels - que l'Ecole maintiendra et confortera - elle devra s'attacher à mettre en oeuvre dans le domaine de la musique et de la danse son rôle de «pôle ressources départemental» - à travers notamment le soutien à la pratique amateur - et à développer son action en matière d'éducation artistique ; ces deux objectifs devant être poursuivis en cohérence avec les actions menées par l'ADDA et les acteurs culturels du département.
- L'ADDA, partenaire privilégié de l'Ecole, apportera ses compétences dans le domaine de l'éducation artistique, musique et danse. Au-delà des actions menées en milieu scolaire, elle s'attachera notamment à développer la formation des amateurs, en partenariat avec les fédérations départementales et les acteurs culturels des territoires.
- Concernant le théâtre, il conviendra d'examiner les conditions d'une intervention de coordination de l'ADDA dans ce domaine.
- Enfin, le Schéma prévoit la constitution d'un «Comité de suivi du schéma départemental des enseignements artistiques» chargé de l'évaluation et force de proposition pour les évolutions nécessaires.

Je vous propose, compte tenu des objectifs ainsi définis et à la lumière des observations de l'expert chargé de réaliser l'état des lieux préalable de mettre à profit l'année 2008 pour faire réaliser une étude sur les évolutions possibles du fonctionnement du Syndicat Mixte : statuts, évaluation des coûts liés au nouveau label et à l'ouverture d'une antenne supplémentaire, pacte financier...

Un rapport détaillé vous sera présenté concernant les études réalisées et les évolutions à envisager.

Le Schéma régional devant être élaboré courant 2008, notre Assemblée pourrait disposer ainsi de toutes les données nécessaires à la finalisation et à la mise en oeuvre effective d'un Schéma départemental des enseignements artistiques cohérent et fondé.

Concernant le théâtre, je vous propose dans l'immédiat d'approfondir l'état des lieux et de mettre à l'étude les conditions d'une intervention éventuelle de l'ADDA dans ce domaine, à partir :

- des dispositifs d'éducation artistique établis en faveur des collèges (Compagnies professionnelles tarnaises, Scène nationale d'Albi, Espace Apollo à Mazamet...)
- des actions menées par les partenaires associatifs en direction des écoles et des amateurs (Fédération des oeuvres laïques, Fédération des MJC...)
- de l'existant analysé dans l'état des lieux.

Cette réflexion, menée avec l'appui du Bureau de la Culture pourrait être confiée, avec votre accord, à la Commission Enseignement, Culture, Sports, Vie Associative qui pourrait par ailleurs étudier les conditions et modalités de mise en place du Comité de suivi chargé de l'évaluation du Schéma et des propositions d'évolution.

Je précise que le Comité Syndical de l'ENMDT, lors de sa réunion du 29 novembre dernier a approuvé les grandes lignes du Schéma et a réservé un accueil favorable aux propositions contenues dans le présent rapport.

Au bénéfice de ces précisions, je vous prie de bien vouloir :

délibérer sur l'ensemble de ces propositions ;
donner délégation à la Commission permanente pour la mise en place du Comité de suivi,
au vu des propositions de la Commission Enseignement, Culture, Sports et Vie Associative

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LE TARN



Préambule

I - Le contexte départemental, les perspectives

II - De l'ENMDT au CMDT (Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn), une nouvelle ambition

- 1) Les fonctionnements du Conservatoire à conforter : pédagogie renouvelée / ouverture stylistique / parcours diversifiés*
- 2) Les nouveaux objectifs donnés au Conservatoire : le label CRD /un pôle ressources départemental / la diffusion culturelle en milieu rural / l'éducation artistique /les partenariats*
- 3) Les modifications nécessaires de la structure juridique et des modalités de financement du Conservatoire : accès à tous / équilibre des financements*

III - Une politique départementale concertée d'éducation artistique musique, danse et théâtre

- 1) La musique*
- 2) La danse*
- 3) Le théâtre : un chantier à ouvrir*

IV - La mise en œuvre du Schéma

Préambule

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales comporte un volet enseignements artistiques qui :

- structure l'enseignement pré-professionnel en donnant cette compétence aux Conseils régionaux ;
- donne de nouveaux labels aux établissements ; le label «École Nationale» devient «Conservatoire à rayonnement départemental» ;
- demande aux Conseils généraux de définir un Schéma départemental de l'enseignement spécialisé Musique-Danse-Théâtre ayant pour objectifs de :
 - contribuer au développement de la cohésion territoriale en structurant rationnellement les enseignements artistiques,
 - développer les liens avec le milieu scolaire, l'insertion dans la vie culturelle locale, le soutien à la pratique amateur,
 - réduire les inégalités d'accès,
 - faciliter et encourager l'accès du public à ces enseignements.

Le Conseil général a confié la réalisation d'un état des lieux assorti de préconisations portant sur les disciplines de la musique, de la danse et du théâtre, à un expert rattaché à la Cellule Conseil mise en place par le Ministère de la Culture afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la loi.

Ces préconisations ont servi de base à l'élaboration du Schéma.

I - Le contexte départemental, les perspectives

Le contexte

Au-delà de ses compétences obligatoires, limitées dans ce secteur, le Conseil général s'est résolument engagé dans une politique culturelle volontariste. Cette politique s'est notamment traduite par la mise en œuvre de conventions avec une vingtaine d'associations intervenant sur tout le territoire départemental et couvrant l'ensemble des domaines du champ culturel.

La musique et la danse constituent dans ce cadre un domaine privilégié de l'action départementale. Il s'agit en effet d'un champ d'intervention très ancien. L'ADDA a été créée en 1976 et a œuvré depuis lors auprès des nombreuses associations musicales tarnaises ; plus récemment, elle a également favorisé le développement d'un secteur danse aujourd'hui très dynamique. Au cours des vingt dernières années des crédits départementaux en hausse constante, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des crédits consacrés à l'action culturelle, ont permis de conforter le développement de pratiques musicales et chorégraphiques variées et touchant un large public :

Délégation départementale à la musique et à la danse, l'ADDA a pour mission de développer avec les associations départementales conventionnées ou non avec le Conseil général (Groupe de Musique Électro Acoustique, le Bolegason, La Talvera, Rocktime, la Fédération Musicale du Tarn, les Compagnons du théâtre) des actions sur l'ensemble du territoire départemental, dans le cadre de dispositifs établis par le Département ou en partenariat avec le Ministère de la Culture, celui de l'Éducation Nationale et les autres collectivités.

Le Département a par ailleurs marqué précisément sa volonté de développer une culture de proximité et de faciliter l'accès des plus jeunes à la pratique musicale. Il a ainsi fait partie de cette dizaine de départements ayant choisi dans les années 1980 – en pleine dynamique des premières lois de décentralisation – de développer un projet d'école de musique et de danse constitué d'un dispositif d'antennes territoriales : l'École Nationale de Musique et de Danse du Tarn. Une ambition fondatrice a prévalu : celle de dépasser les limites de la ville-centre et de supprimer les obstacles géographiques et financiers pour rendre accessible à tous les tarnais la pratique musicale et chorégraphique. Ce projet, traduction d'une volonté forte du Conseil Général en premier lieu et des Communes selon leurs moyens, a ainsi donné naissance à une Ecole labellisée par le Ministère de la Culture, qui répond aux critères pédagogiques tels que définis par les schémas d'orientation nationaux : cycles d'enseignement, modalités d'évaluation, diplômes, niveau de formation des professeurs...

L'École compte aujourd'hui 2 000 élèves répartis sur 14 antennes qui reçoivent l'enseignement dispensé par 80 professeurs dans 40 disciplines. Son fonctionnement est assuré par un Syndicat mixte qui regroupe 16 communes adhérentes et le Conseil général. 150 communes conventionnent par ailleurs avec le Syndicat mixte afin de permettre aux élèves résidant sur leur territoire d'accéder à l'École. 85 % des Tarnais sont ainsi concernés.

La mission particulière de l'École lui confère un rôle prépondérant en tant que lieu d'enseignement spécialisé de la musique et de la danse sur le département, et son projet d'établissement préfigure le principe même d'un schéma territorial.

Les perspectives

Au cœur de la politique départementale, le Schéma constitue donc d'abord une opportunité pour articuler plus fortement l'enseignement artistique spécialisé avec l'action culturelle voulue par le Conseil général. Il convient pour cela de favoriser une cohérence plus forte de l'enseignement spécialisé¹ avec les actions menées dans les domaines de l'éducation artistique², de la pratique amateur, de la diffusion et de la création. L'importance d'un tissu associatif impliqué dans une forme ou une autre de valorisation de ces techniques et savoirs doit pour cela être prise en compte.

Les écoles municipales et associatives, si elles ne bénéficient pas du soutien financier direct du Département, pourront s'appuyer sur le pôle ressources départemental renforcé que constituera l'École vouée à devenir Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse du Tarn.

L'ADDA, qui a contribué à placer l'École au centre d'une action culturelle départementale bâtie sur le partenariat avec les acteurs du territoire, viendra conforter ce pôle ressources, en particulier dans le domaine de la danse et des pratiques amateurs.

La formation au théâtre – absente des enseignements de l'École – fait naturellement figure de portion congrue au regard de la dynamique départementale déployée pour la musique et la danse. Une ressource existe pourtant également et quelques projets se distinguent sur ce terrain.

Il convient de bien définir ces deux expressions qui seront fréquemment utilisées dans ce document :

¹ *enseignement artistique spécialisé* : il passe par l'apprentissage d'une technique (instrument, danse) ;

² *éducation artistique* : sensibilisation, découverte, acquisition de connaissances au sein d'un établissement scolaire.

II - De l'ENMDT au CMDT (Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn), une nouvelle ambition

L'adhésion volontariste du Département dans le cadre du Syndicat mixte de gestion de l'ENMDT avait pour principal objectif d'abolir les obstacles géographiques et financiers à l'apprentissage de la musique : c'est ainsi que la participation départementale vient réduire la participation des Communes, de façon inversement proportionnelle à leur taille (3 taux d'aide, 2 seuils).

Le Conservatoire s'appuiera donc sur les points forts qui ont dicté son action depuis 25 ans : accessibilité géographique et sociale, pluralité artistique, animation culturelle du Tarn, actions éducatives et de sensibilisation, diversification des parcours pédagogiques.

1) Les fonctionnements du Conservatoire à conforter : pédagogie renouvelée / ouverture stylistique / parcours diversifiés

La Musique

Son enseignement au sein du Conservatoire repose sur une démarche pédagogique ouverte, en permanente rénovation, à travers :

- la mise en cohérence des acquis techniques (formation musicale intégrée, cours instrumentaux) avec les projets de production musicale, depuis l'éveil (dès 4 ans), jusqu'au 3^{ème} cycle pré-professionnel ;
- la refondation de la formation musicale (ancien «solfège»), l'amélioration des pratiques collectives, la structuration du département musiques actuelles, la mise en place de parcours culturels, la création de cours de composition ;
- les parcours pédagogiques, diversifiés et individualisés, afin de s'adapter au projet personnel des élèves, à leur motivation, leurs capacités et leurs ambitions ;
- l'ouverture stylistique, large et qui donne priorité aux ateliers collectifs : musiques classique, anciennes, contemporaine, traditionnelles, actuelles, jazz. Les musiques actuelles, les plus récemment intégrées, sont particulièrement à conforter.

Un Plan départemental des pratiques vocales, est porté conjointement par le Conservatoire et l'ADDA du Tarn

La danse

Son enseignement sur les deux principales antennes du Conservatoire, repose, comme celui de la musique, sur une démarche pédagogique renouvelée, à travers :

- la mise en cohérence des acquis techniques avec les projets de production ;
- les parcours pédagogiques diversifiés et individualisés ;
- l'ouverture artistique et culturelle : esthétiques contemporaine et classique, «saison du spectateur» : les élèves assistent et participent à des spectacles chorégraphiques sur les scènes du Tarn ainsi qu'à des résidences d'artistes d'envergure nationale ;
- l'élargissement de l'accès à l'enseignement chorégraphique grâce aux classes danse/études en collège ;
- l'établissement de liens étroits avec l'ADDA pour établir l'offre généralisée :
 - de l'éducation artistique,
 - de parcours culturels pour tous les âges.

2) Les nouveaux objectifs donnés au Conservatoire : le label CRD/un pôle ressources départemental/la diffusion culturelle en milieu rural/l'éducation artistique /les partenariats

Obtenir le label CRD

Il sera obtenu dans le respect des conditions de classement élaborées par le Ministère de la culture. Chacun des différents critères à respecter fera l'objet d'une évaluation particulière ; cela permettra de les adapter, en fonction des nouveaux dispositifs financiers de l'État et de la Région, ainsi que du plan régional pour la formation pré-professionnelle.

Jouer un rôle de «Pôle ressources départemental»

Il s'agit notamment de :

- soutenir la pratique amateur : chorales et orchestres adultes, stages, soutien individuel, coordination des musiciens traditionnels ;
- apporter des conseils, soutien à travers des interventions de la direction, des techniciens de régie et des professeurs, auprès des autres écoles (municipales ou associatives) et de tous les acteurs du Tarn ;
- favoriser l'accueil dans les locaux disponibles sur les antennes ;
- organiser la libre mise à disposition de la parthèque et de la documentation musicale ;
- développer les prêts gratuits de matériel musical d'instruments.

Privilégier, dans sa mission de diffusion culturelle, les partenariats avec le milieu rural

Il s'agit de développer des concerts et spectacles d'élèves, d'adultes amateurs ou de professionnels. Actuellement 220 auditions ou concerts sont donnés dans le Tarn ; les partenariats avec les scènes de diffusion sont établis mais à conforter ; il convient de s'employer à mieux couvrir le territoire départemental, en s'appuyant sur de nouveaux partenariats notamment avec les collectivités et les associations du milieu rural.

L'éducation artistique

Une véritable démocratisation culturelle implique des actions de sensibilisation artistique en milieu scolaire afin de faciliter cet accès à tous. Les Conservatoires ayant pour mission d'être les partenaires de cette éducation artistique, le Conservatoire du Tarn devra amplifier ses actions dans ce secteur, en utilisant notamment la voix, le chant choral, la danse et les orchestres, principaux outils pédagogiques et de découverte artistique.

La priorité sera donnée aux collèges et aux écoles élémentaires du milieu rural. La mise en œuvre d'actions d'éducation artistique pourra constituer une réponse aux sollicitations de création d'antennes sur des secteurs non desservis par le Conservatoire. Le financement de chacune de ces actions fera l'objet de partenariats avec l'Éducation Nationale et les collectivités concernées.

3) Les modifications nécessaires de la structure juridique et des modalités de financement du Conservatoire : accès à tous / équilibre des financements

Les statuts du Syndicat Mixte, élaborés en 1983, votés en 1984, doivent, 25 ans après, être adaptés au nouvel environnement ; c'est l'objet des propositions présentées ci-dessous. Les collectivités adhérentes seront conduites à en délibérer au sein du Comité syndical.

Afin de faciliter l'accès à tous les tarnais, sans obstacles géographiques ni financiers :

- une politique tarifaire accessible à tous sera maintenue ; des droits d'inscription modérés, avec le maintien du système de réduction familiale (2^{ème} élève de la famille moins 33% ; 3^{ème} élève, moins 66 % ; gratuité au-delà) ;
- un dispositif de différenciation tarifaire en fonction des revenus sera étudié ;
- la couverture territoriale sera améliorée par la création envisagée d'une antenne à Saint Sulpice. Cette antenne pourra travailler en partenariat avec l'Harmonie de Lavour située sur le même canton ainsi qu'en liaison avec d'autres projets associatifs tels que celui des MJC de Lavour et Saint Sulpice et des écoles privées pour la danse.

Il apparaît par ailleurs indispensable de substituer le niveau intercommunal à celui des communes pour gérer et cofinancer le CMDT. Le profil de chaque antenne est adapté à un bassin de vie plutôt qu'à des limites communales, et plus de 20 % des élèves n'habitent pas dans les communes adhérentes. Avec la substitution des intercommunalités aux communes, tous les habitants seront concernés et sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Des démarches devront être entreprises afin que les 16 communes qui adhèrent actuellement soient progressivement remplacées par les structures intercommunales correspondantes. Les transferts de compétences des communes vers les intercommunalités seront nécessaires.

Afin d'équilibrer les financements entre les collectivités adhérentes, la restructuration du pacte financier apparaît comme une nécessité. Une étude sera menée, qui devra aboutir à des propositions prenant en compte les divers éléments suivants :

- population, potentiel fiscal, nombre d'élèves, participation actuelle de chacune des intercommunalités du Tarn (2 Communautés d'agglomération, 23 Communautés de communes) ;
- problèmes posés par les actuelles communes conventionnées qui re-facturent aux élèves la part communale ;
- distorsion de participation entre communes adhérentes d'une même antenne (Aussillon/Mazamet) ;
- décalage entre la participation des grandes communes du Tarn et les participations moyennes des grandes communes de France ;
- distorsions entre le montant de la participation publique au financement d'un élève dans le Tarn et au niveau national ;
- diminution prévisible de la participation de l'État ;
- création d'une antenne dans l'Ouest du Tarn.

Une analyse objective de tous ces éléments et une concertation entre les différentes collectivités concernées devra aboutir, dans les deux années qui viennent, à la mise en œuvre d'une nouvelle répartition des financements. L'Etat et la Région Midi-Pyrénées seront associés à ces travaux.

III - Une politique départementale concertée d'éducation artistique musique, danse et théâtre

La collaboration entre le Conseil général et l'Inspection Académique, l'action conjointe des partenaires institutionnels et associatifs contribuent au développement de nombreux projets dans les établissements scolaires tarnais.

Le Conseil général a édité un Petit Répertoire des offres éducatives qui regroupe l'ensemble des offres à caractère éducatif et artistique proposées en musique, danse et théâtre, mais aussi en arts plastiques, cinéma, culture occitane, patrimoine archéologique, muséographique et archivistique, culture scientifique et technique, lecture, environnement. Il s'agit d'un outil au service de la communauté éducative, régulièrement réactualisé en ligne et comportant des propositions des différentes structures tarnaises.

Face à la multiplicité des offres d'éducation artistique, ce Schéma donne l'occasion d'appréhender globalement la politique du Département pour l'éducation artistique, dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Cette politique s'appuiera :

- sur les nouvelles missions confiées au Conservatoire qui va amplifier son action musicale et chorégraphique dans ce secteur ;
- sur la politique volontariste de l'ADDA dans le domaine de la musique et de la danse ;
- sur le dispositif mis en place par le Département au service des projets d'éducation en collège.

L'importance d'un tissu associatif impliqué dans une forme ou une autre de valorisation des techniques et savoirs dans le domaine de la musique et de la danse doit être prise en compte.

L'ADDA et le Conservatoire entretiendront les liens déjà établis avec les autres lieux ressources de pratique artistique en musique et en danse afin de renforcer les projets communs. Ils apporteront expertise, conseil et éventuellement des ressources pédagogiques et logistiques pour tous ceux qui en feront la demande.

L'ADDA, partenaire privilégié et acteur déterminant auprès du Conservatoire, développera également des partenariats avec les acteurs de terrain. Les musiques actuelles et traditionnelles, le chant choral, la danse sont parmi les esthétiques les mieux intégrées par l'ADDA dans ce large champ d'intervention fait d'échanges réguliers et de propositions événementielles originales. L'offre de formation déjà développée dans les domaines des pratiques vocales et chorales et de la danse sera réaffirmée.

Les actions communes réalisées dans le domaine de la formation des amateurs et de leur encadrement par l'ADDA et le Conservatoire seront développées.

1) La musique

Les pratiques vocales et chorales

Le plan départemental de formation en direction des amateurs est élaboré en concertation avec les chorales, les structures de pratique vocale et le CMDT sera poursuivi. Il est assuré par des professionnels reconnus et aborde des thèmes diversifiés dans toutes les esthétiques musicales : classique, contemporaine, populaire, traditionnelle, actuelle. Il propose également des projets concertés de formation de formateurs pour l'encadrement des pratiques amateurs.

La valorisation de ces pratiques s'inscrit au cœur de la manifestation Voix là, printemps vocal du Tarn qui favorise la rencontre entre les professionnels et les amateurs.

Les musiques actuelles

Les dispositifs d'accompagnement des musiciens amateurs seront développés afin de rapprocher les élèves musiciens du CMDT et du milieu associatif. La valorisation de la diversité des pratiques et des approches d'apprentissage par des concerts et des rencontres s'inscrira dans le réseau départemental des musiques actuelles avec le Bolegason, Rocktime, le réseau des MJC...

Les sociétés musicales et les musiques traditionnelles

Les actions de formation et de valorisation de la pratique élaborées en partenariat avec la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn et les acteurs des musiques traditionnelles notamment l'Association Cordae / La Talvera, seront poursuivies.

2) La danse

Le plan départemental en faveur de la danse, piloté par l'ADDA, met en œuvre les différents acteurs :

l'ADDA (information, centre de ressources, coordination du réseau, plan de formation, élaboration du programme d'éducation artistique et suivi de sa mise en œuvre) ;
le CMDT (centre de ressources, mise en œuvre du programme d'éducation artistique, *enseignement spécialisé*) ainsi que, afin de prendre en compte la diversité des pratiques et techniques et des âges, plusieurs partenaires associatifs : la Scène Nationale d'Albi, l'Espace Apollo de Mazamet, le réseau des M.J.C...

Il a pour objectifs de :

favoriser l'égal accès à la culture artistique de la danse sur l'ensemble du territoire départemental en prenant en compte la pluralité des expressions et des pratiques et en rapprochant les secteurs suivants :

- l'éducation artistique,
- l'enseignement spécialisé,
- les pratiques artistiques plurielles,
- la diffusion des œuvres du répertoire et de la création contemporaine.

veiller à l'exigence d'une qualité artistique des enseignements répondant à un projet construit et cohérent passant par la mise en place de plans de formation des acteurs chorégraphiques.

faire vivre le réseau : favoriser la circulation de l'information, des connaissances, des artistes, des œuvres, du public.

3) Le théâtre : un chantier à ouvrir

En l'absence d'enseignement de l'art dramatique au Conservatoire, l'intervention de l'ADDA dans ce domaine pourrait être envisagée, à partir :

des dispositifs d'éducation artistique établis en faveur des collèges (Compagnies professionnelles tarnaises, Scène nationale d'Albi, Espace Apollo à Mazamet...);
des actions menées par les partenaires associatifs en direction des écoles et des amateurs (Fédération des œuvres laïques, Fédération des MJC...);
de l'existant analysé dans l'état des lieux.

IV - La mise en œuvre du Schéma

Un comité de suivi du Schéma départemental des enseignements artistiques (le COSSEA) sera constitué, sur l'initiative du Conseil général. Il sera chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma.